

Rabat, le 11/09/2015

COMMUNIQUE DE PRESSE N°16/15

ONSSA : Bilan des actions de contrôle sanitaire durant la période estivale

Dans le cadre du programme annuel de contrôle sanitaire mis en place par l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), les agents relevant de cet Office ont renforcé, sur l'ensemble du territoire national, le contrôle sanitaire durant la période estivale, caractérisée par une grande consommation des produits alimentaires.

Ainsi, pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 Août 2015, les opérations de contrôle ont donné lieu aux résultats suivants :

A l'importation, **212 000 T** de divers produits alimentaires d'origines animale et végétale ont fait l'objet de contrôle au niveau des différents postes frontaliers. A l'issue de ces contrôles, **137 T** de produits (fruits frais, produits de la pêche, produits laitiers, etc.) ont été refoulés pour non-conformité aux normes réglementaires en vigueur.

Au niveau du marché local, les brigades de contrôle de l'ONSSA ont réalisé **12 300** sorties de contrôle sur le terrain dont **3 500** en commissions provinciales et préfectorales, qui ont donné lieu à **1 258** procès-verbaux de prélèvements d'échantillons aux fins d'analyses et **49** procès-verbaux de constatations directes d'infraction. Les manquements les plus importants sont surtout liés aux mauvaises conditions de stockage et de conservation, au non-respect de la chaîne du froid, et aux origines inconnus de certains produits. En outre, **84 200** actes de contrôle, de sensibilisation en matière d'entreposage des produits alimentaires, d'étiquetage et des conditions d'hygiène ont été réalisés.

Les investigations effectuées ont abouti à la saisie et à la destruction de **795 T** de produits impropres à la consommation, dont **118 T** de sucre et préparations sucrantes, **57 T** de cafés, infusions et thés **57 T** de fruits secs, **29 T** de farines, **33 T** de produits de la biscuiterie et de la pâtisserie, **16 T** de conserves végétales, **14 T** de jus, nectars et boissons, **4,5 T** de fruits frais, **258 T** de viandes et produits à base de viandes, **180 T** de produits de la pêche, **22,5 T** de produits laitiers et **16 600** œufs de consommation.

L'ONSSA est un établissement public créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

www.onssa.gov.ma

- Contact : K. ZOUINE
- Tél : **06 73 99 78 38**
- Email : karima.zouine@onssa.gov.ma
- communication@onssa.gov.ma